

tême de Dominique-Isaïe Harvay, fils de Dominique Harvay, le 1er octobre 1775. Son dernier fut celui du mariage de Louis Tremblay et de Charlotte Savard, le 1er septembre 1788.

V

M. CHARLES-JOSEPH LEFÈVRE DUCHOUQUET,
QUATRIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES.

M. Charles-Joseph Lefèvre Duchouquet fut ordonné prêtre le 11 de mars 1786. Au commencement d'octobre 1788, il vint remplacer M. Compain comme curé de l'Île-aux-Coudres, qu'il quitta le 7 de mai 1792, après en avoir été curé pendant trois ans sept mois et quelques jours.

Ce fut pendant que M. Duchouquet était curé de l'île, comme je l'ai dit plus haut, qu'eut lieu le terrible tremblement de terre qui dura pendant quarante jours et dont le souvenir s'est conservé dans la mémoire des habitants de l'île. L'année 1791 n'est pas désignée autrement par eux que par *l'année du grand tremblement de terre*. La tradition nous apprend que M. Duchouquet en était autant et même plus effrayé que ses paroissiens, et cela est très-possible; car un prêtre, isolé sur une île comme était M. Duchouquet, peut, aussi bien que ses paroissiens, craindre d'être englouti dans la terre tout vivant. Et c'est une crainte suffisante pour effrayer un curé.

Les anciens de l'Île-aux-Coudres m'ont appris que l'effet moral produit sur la population avait eu pour conséquence d'empêcher les festins, les courses, les danses et les autres désordres qui avaient lieu à cette époque, pendant la saison de l'hiver. Je suis vraiment peiné de trouver dans le *cahier d'annonces* de M. Duchouquet que cette crainte n'avait pas duré bien longtemps et que les effets moraux n'avaient eu qu'une impression peu durable sur les insulaires. Voici ce que M. Duchouquet avait écrit et lu à son prône du dimanche, 22 janvier 1792 :

J'ai été témoin moi-même de cette douleur et de ce repentir. Au moins me l'avez-vous fait paraître. Aussi quand j'ai été chez vous, pendant la quête que j'ai faite pour l'église, vous disiez alors que vous n'aviez pas écouté votre

curé, quand il vous avait si instamment pressés de venir à la messe pendant les avents; vous me disiez que c'était en punition de votre désobéissance que Dieu avait envoyé ce *tremblement de terre*. Mais le disiez-vous du fond du cœur? Je le crus alors, mais je ne le crois plus maintenant.

Il leur reproche ensuite longuement de se livrer aux danses, à la bonne chair, aux courses, à la médisance et même à mal parler contre leur curé.

C'est bien ainsi qu'est faite la pauvre humanité! Dieu la frappe, et elle crie miséricorde! Les châtimens cessent, et elle oublie ses larmes, son repentir, ses bonnes résolutions, ses terreurs, pour reprendre le cours de ses désordres passés, qui n'étaient point corrigés, mais seulement suspendus. Et tout cela sans plus de souci que si Dieu ne l'eût pas menacée de destruction!

Les habitants de l'Île-aux-Coudres auraient cependant dû se souvenir, au moins pour un peu plus de temps, des justes terreurs qu'avaient fait naître en eux les trois grandes secousses de ce terrible tremblement de terre! Les habitants de cette époque avaient oublié que les châtimens de Dieu, en ce monde, sont non-seulement des avertissements, mais encore des grâces de salut qu'il n'envoie jamais sans des desseins de miséricorde. Combien d'autres avertissements ont été donnés par la miséricordieuse bonté de Dieu à notre peuple canadien en général, et aux habitants de l'Île-aux-Coudres en particulier, hélas! sans beaucoup de fruit!

Comme on vient de le voir, M. Duchouquet s'était plaint, à son prône, que ses paroissiens avaient mal parlé de lui. Ils avaient même, à ce qu'il paraît, fait des plaintes à son évêque de ce qu'il ne prêchait pas assez souvent. Je ne puis admettre ce fait, si je consulte ce qu'il a écrit sur son cahier d'annonces, à l'approche du carême de 1792. Il dit qu'il fera le catéchisme aux enfants, chaque jour, depuis une heure et demie jusqu'à deux heures trois quarts, et ensuite la prière du carême au peuple, à trois heures. Il avait aussi réglé que la prière se ferait le soir et le matin en famille "par celle où celui qui avait fait sa première communion pendant l'année, et cela, jusqu'à ce qu'un autre enfant de la famille la fit." C'est fort beau, comme on voit! Tout ceci prouve que M.